



MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU COBARIC

FAIT SAILLANTS DE CONSULTATION – PROBLÉMATIQUE DE LA CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

Date : 5 décembre 2022

Heure : de 13 h à 16 h

Lieu : Bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, salle du conseil municipal (sous-sol) 400, rue Principale, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Québec, Canada, G0S 1W0

PARTICIPANTS PRÉSENTS :

- ▶ Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du plan directeur de l'eau, *COBARIC*
- ▶ Véronique Brochu, directrice générale *COBARIC*
- ▶ Véronique Samson, agronome, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches *MAPAQ*
- ▶ Louis Cournoyer, géographe, responsable de la géomatique *MRC de Lotbinière*
- ▶ Daniel Samson
- ▶ Sophie Pouliot *Bureau d'écologie appliqué*
- ▶ Stéphanie Langevin, assistante de projet *Bureau d'écologie appliquée*
- ▶ Félix-Mathieu-Bégin, aménagiste principal *MRC de La Nouvelle-Beauce*
- ▶ Denis Dion, administrateur *COBARIC*
- ▶ Réjean Lavoie, agronome *Avantis Coopérative*
- ▶ Jean Cliche *Domaine Taschereau Parc Nature*
- ▶ Victor Morin, propriétaire et spécialiste en agriculture de précision *XLKEY Inc.*

COMPTE-RENDU

DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Dans le cadre de la démarche de mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE) (2024-2034) du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), ce dernier a amorcé une démarche de consultation de ses acteurs.

Celle-ci a été organisée de manière à :

- ▶ Élaborer une planification stratégique prenant en considération les besoins, les intérêts et les priorités des acteurs du territoire ;
- ▶ Mobiliser les acteurs de l'eau à la démarche de mise à jour du plan directeur de l'eau ainsi qu'à sa mise en œuvre ;
- ▶ Mettre à jour les connaissances des acteurs sur les problématiques prioritaires et valider les pistes d'orientations avec eux.

Ce compte-rendu se veut une synthèse des suggestions et commentaires soulevés durant la première phase de consultation pour la mise à jour de la planification stratégique du COBARIC en lien avec la problématique de la contamination des eaux par les pesticides (mauvaise qualité de l'eau).

De chaque problématique priorisée devra découler au moins une orientation; et de chaque orientation, au moins un objectif. Ce contenu doit résulter d'un processus de concertation local et régional et devra être conforme aux attentes des acteurs de l'eau y participant. **Ce PDE devra refléter la capacité et la volonté des acteurs du territoire à intervenir sur la catégorie de problématique et, donc, ne pas être des souhaits** (MELCCFP, 2022).

PREMIÈRE PHASE DE CONSULTATION – AUTOMNE 2022

À l'automne 2022, le COBARIC a consulté pour la première fois ses partenaires locaux et régionaux afin de cibler les enjeux associés à la problématique de la contamination des eaux par les pesticides dans le bassin versant de la rivière Chaudière. La rencontre avait également pour objectif de faire jaillir les attentes envers les futures actions inscrites au PDE du COBARIC et de mesurer l'intérêt à s'impliquer dans le déploiement d'actions et réalisations en ce sens.

Les données récoltées dans le cadre de cette rencontre serviront de base de travail à l'équipe du COBARIC dans l'élaboration d'un contenu préliminaire du plan directeur de l'eau sur la problématique de contamination des eaux par les pesticides. Ce contenu sera par la suite confirmé par une seconde phase de consultation. Celle-ci permettra également de mieux identifier les cibles et indicateurs associés à chacun des objectifs qui seront poursuivis, et permettra d'établir avec les acteurs un plan de suivi de ces derniers.

L'ensemble de la mise à jour du plan d'action du plan directeur de l'eau du COBARIC 2024-2034 sera finalisé et bonifié en concertation avec les acteurs et représentants du territoire.

FAITS SAILLANTS DE LA CONSULTATION

Les faits saillants des activités de consultation de l'automne font état des principaux éléments dégagés lors de la consultation du 5 décembre 2022 par les acteurs du territoire.

La rencontre a débuté par une revue de l'ensemble des connaissances du COBARIC sur la problématique. Le COBARIC a également présenté aux acteurs le bilan des actions qui avaient été mises en œuvre sur le territoire depuis la dernière génération du PDE (2014) ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en 2014.

Les grands constats du COBARIC et de ses partenaires

- ▶ De manière générale, il n'existe quasiment pas de données sur la présence de pesticides dans les cours d'eau du territoire (difficulté d'accès à l'information, peu d'études réalisées, coûts des échantillonnages).
- ▶ Il n'existe pas de bilan des ventes de pesticides localisés (seulement provincial), et les lieux d'utilisation sont inconnus.
- ▶ Il existe peu de connaissances et de littérature scientifique sur le rôle des bandes riveraines dans l'abattement des concentrations en pesticides qui ruissellent en champ.
- ▶ Les informations relatives à l'utilisation de pesticides en milieu forestier, municipal ou récréotouristique (notamment sur les golfs) sont inconnues.
- ▶ Sur le territoire du COBARIC, il ne semble pas exister de réglementation à l'échelle des MRC relative à l'utilisation de pesticides.
- ▶ Depuis le dernier rapport sur « la présence de pesticides dans l'eau au Québec — Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2015 à 2017 », l'insecticide chlorantraniliprole, utilisé en remplacement des néonicotinoïdes, est en hausse et est maintenant détecté dans près de 100 % des échantillons des stations du réseau de base (MAPAQ) (donc potentiellement aussi dans nos rivières).
- ▶ Aujourd'hui, il existe plusieurs nouvelles technologies (ex. : drone) qui permettraient un meilleur diagnostic aux champs. Bien qu'ils soient coûteux et locaux, il serait pertinent de mettre sur place des projets pilotes en ce sens (cf. Entreprise XLKey Inc.).
- ▶ Il semblerait que les lignes de chemin de fer seraient exemptées des réglementations phytosanitaires et pourraient procéder à des épandages, quels que soient le lieu et la quantité. Un meilleur arrimage des réglementations provinciales et fédérales serait pertinent en ce sens.
- ▶ Dans le cadre du Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) 2021-2025, le MAPAQ cible différents enjeux de réduction et d'utilisation rationnelle des pesticides, et différents financements sont possibles pour supporter des actions dans la réduction de l'utilisation des pesticides dans les grandes cultures (ex. : fermeture de rampes automatiques, etc.).
- ▶ En milieu agricole, il peut se présenter des difficultés d'application de pesticides en champ. Parfois, plus de pesticides sont pulvérisés que nécessaire, et le potentiel de rendement est souvent dépassé. Des vitrines de démonstration et de recherche devraient être entreprises pour documenter ces problématiques.

Faits saillants de consultation
Problématique de la contamination des eaux par les pesticides

Les thèmes prioritaires selon les partenaires présents

Gouvernance

- ▶ Il importe d'améliorer le partage de connaissances sur les données relatives aux pesticides et sur le suivi de pesticides en cours d'eau entre le MELCCFP et le MAPAQ.
- ▶ La problématique de la contamination des eaux par les pesticides devrait être davantage travaillée de manière multisectorielle : agronomes, clubs, UPA, agriculteurs, MAPAQ, OBV.
- ▶ Le leadership du COBARIC dans la concertation entre acteurs autour de la gestion et du contrôle de pesticides est à développer ou à amplifier ou les deux.
- ▶ L'accompagnement aux champs auprès des producteurs devrait être encouragé et développé par les conseillers agricoles.
- ▶ Il importe d'encourager les nouveaux outils technologiques afin d'acquérir des données précises en champs et de préciser les impacts de l'utilisation et de la réduction de l'utilisation de pesticides.
- ▶ Pour les acteurs du milieu agricole, la contamination de l'eau par les pesticides pourrait être réduite en développant des incitatifs pour l'implantation d'aménagements qui minimisent l'utilisation de pesticides.

Règlementation

- ▶ Il est essentiel de modifier le code de gestion des pesticides.
- ▶ Il importe d'interdire l'usage de pesticides autour/dans les milieux d'intérêts ciblés dans les plans régionaux des milieux humides et hydriques.
- ▶ Il importe de travailler davantage au respect des bandes riveraines (3 m et 1 m) (filtration et rétention potentielle des polluants).
- ▶ L'utilisation de pesticides devrait être réglementée selon les affectations du territoire (MRC-Municipalités).

Sensibilisation et médiatisation

- ▶ La sensibilisation sur les effets cumulatifs des pesticides est essentielle aux utilisateurs et devrait être améliorée auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau.
- ▶ La promotion des producteurs non conventionnels et les résultats de leur changement de pratiques (moins d'utilisation de pesticides) seraient à valoriser, notamment au travers de campagne d'information. Des échanges entre producteurs conventionnels et non conventionnels sont à développer.
- ▶ Faire la promotion de la réduction de la dérive de pesticides par l'application de méthodes culturales alternatives (ex. : céréales d'automne, cultures de couvertures [engrais verts], lutte intégrée, méthode de désherbages alternatifs [sarclage mécanique]).
- ▶ Il importe de sensibiliser les producteurs et utilisateurs de pesticides à la réduction des traitements de semences insecticides lorsqu'il y a peu de ravageurs des semis.
- ▶ Il est essentiel de diffuser davantage les résultats des pratiques agroenvironnementales qui sont gagnantes dans la réduction de pesticides-herbicides et qui sont peu contraignantes pour les agriculteurs.

Faits saillants de consultation
Problématique de la contamination des eaux par les pesticides

- ▶ Il importe de sensibiliser les utilisateurs de pesticides aux conditions météorologiques optimales (sans vent, sans pluie) dans l'application de ces derniers afin de minimiser leur dérive.

Actions à venir

- ▶ Il demeure important de mettre à jour les connaissances sur la présence de pesticides dans les cours d'eau sur le territoire du COBARIC, et pas seulement en milieu agricole (Hydro-Québec, municipalités qui s'approvisionnent en eau potable par les eaux de surface, forestier, terrain de jeux municipaux, etc.).
- ▶ Un programme de suivi de la qualité de l'eau (concentration en pesticides) devrait être mis en place. Il pourrait en partie être financé par les municipalités ou des partenaires financiers et devrait être arrimé à l'atteinte de cibles régionales.
- ▶ Former/informer le milieu municipal sur l'utilisation raisonnée de pesticides.
- ▶ Des projets de sensibilisation à la réduction d'utilisation de pesticides ainsi que des vitrines de démonstration à la ferme devraient être mis en place et encouragés. En premier lieu, commencer par de petits efforts, des choses simples sur des parcelles d'essais à petite échelle (ex.: doses réduites d'herbicides).
- ▶ Un accompagnement et des évaluations détaillées d'utilisation et des plans de réduction devraient être proposés par les agronomes à leurs entreprises agricoles (application raisonnée et localisée des pesticides, et non plus à grandeur du champ) dans une optique de transition.
- ▶ Établir un portrait des entreprises agricoles (indicateurs de risques de pesticides, indice de risque pour l'environnement (IRE), Indice de risque pour la santé (IRS) en lien avec les produits utilisés) et déterminer des objectifs pour chacune des entreprises (ex. modèle de projets développé par l'OBV-Côte-du-Sud sur la rivière Boyer) (ex.: céréaliers d'automne, transition souhaitée, etc.).
- ▶ Une harmonisation des mesures mises en place dans les différents outils de planification du territoire (PDZA, PRMHH, SADR, PDE) devrait être entreprise, d'autant plus avec les MRC et OBV qui partagent des territoires communs et des priorités communes.
- ▶ Encourager des projets en partenariat avec le CERUM et le milieu universitaire pour acquérir des connaissances sur l'utilisation de pesticides, leur présence dans les cours d'eau et leur impact sur la faune aquatique.
- ▶ Documenter les freins à la réduction d'utilisation de pesticides chez les producteurs agricoles (ex. : par des projets universitaires).
- ▶ Documenter les pertes monétaires à l'utilisation trop massive de pesticides dans les champs.
- ▶ Sensibiliser les producteurs utilisateurs à la réduction des pesticides en leur présentant des résultats d'analyses de coûts-bénéfices à la réduction d'utilisation.
- ▶ Offrir des formations par les clubs agro/agroenvironnementaux.
- ▶ Mettre en valeur l'efficacité des alternatifs à l'utilisation de pesticides (sans négliger les rendements).

Faits saillants de consultation

Problématique de la contamination des eaux par les pesticides

- ▶ Mettre à jour les outils de modélisation hydrologique PHYSITEL et HYDROTEL sur le transport sédimentaire et le transport de pesticides (bassin versant Beaurivage. Partenariat MAPAQ?).
- ▶ Favoriser le transfert d'initiatives et d'histoires à succès en lien avec la diminution ou l'arrêt de l'utilisation des pesticides.
- ▶ Acquérir des données sur l'efficacité des milieux humides et hydriques dans la filtration de polluants et de pesticides (notamment selon le type de milieux humides).
- ▶ Encourager l'utilisation de l'équipement adéquat (buses) et fonctionnel pour l'application de pesticides contrôlée et ciblée.